

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 183

présenté par

M. Paternotte, M. Beaudouin, M. Bodin, M. Dord, M. Grall, M. Grosdidier,
M. Lasbordes, M. Poniatowski, M. Scellier, M. Spagnou et Mme Labrette-Ménager

TITRE

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« pour une France des territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet pour le Grand Paris, s'il vise bien sûr, avant tout, la capitale et l'Ile-de-France aura une répercussion positive sur l'ensemble du pays, répercussion tant économique, sociale que culturelle.

L'enjeu de ce projet de loi est en effet double : faire de Paris une « ville-monde » au sens le plus complet et, d'autre part, tirer vers le haut l'ensemble du territoire national, grâce aux interfaces du réseau TGV national.

Aussi, il apparaît opportun de signaler cette incidence, cette large ambition pour tout le territoire, dans le titre même du Projet de loi.